

VITICULTURE

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du réseau Provence Alpes Côte d'Azur et Sud Drôme

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>



Bulletin n°17
Mardi 17 juillet 2018

Pour recevoir gratuitement le BSV dès sa parution sur votre boîte mail, inscrivez-vous sur www.bsv-paca.fr

Faits marquants

Mildiou : sur feuilles, attention aux rosées et orages.

Oïdium : faire les bilans sur grappes au stade fermeture de la grappe.

Vers de la grappe : début du vol et premiers œufs en secteur très précoce.

Flavescence dorée : le communiqué officiel est en ligne sur les sites habituels.

Stades phénologiques :

Photos : CA84



Fermeture



Début véraison

Grenache

Secteur 0 (ultra précoce) : stade fermeture à début véraison, stade 1^{ère} baie vérée majoritaire.

Secteur I (très précoce) : stade fermeture à début véraison, stade fermeture à 1^{ère} baie vérée majoritaire.

Secteur II (précoce) : stade fermeture à début véraison, stade fermeture majoritaire.

Secteur III (moyen) : stade baies 10-12 mm à fermeture, stade fermeture majoritaire.

Secteur IV (tardif) : stade baies 10-12 mm à fermeture, stade fermeture majoritaire.

Secteur V (très tardif) : stade baie de 10-12 mm à fermeture.

Muscat de Hambourg

Secteur II : stade début véraison.

Secteur III : stade 1^{ère} baie vérée.

Secteur IV : stade 1^{ère} baie vérée à fermeture.

Secteur V : stade baies 10-12 mm.

Carte de précocité : http://www.agrometeo.fr/partenaires/viti/base10_classe2.html

Mildiou

Éléments de biologie (Cf bulletin n°2)

Mildiou sur feuilles



Photo CIRAME

Mildiou sur grappes

Rot brun : l'envahissement des baies par le mycélium se fait exclusivement par l'intermédiaire du pédoncule. Les baies ainsi atteintes brunissent avec présence de dépression en « coup de pouce ». Les symptômes apparaissent à partir du pédoncule, lieu du départ des nécroses.

Le rot brun peut se confondre avec des coups de soleil. Ces derniers se remarquent toutefois toujours du même côté des baies et les pédoncules ne sont pas affectés.

La fin de sensibilité des baies au rot brun est atteinte quand la baie est véree.

(extrait du "Guide des Vignobles Rhône Méditerranée")

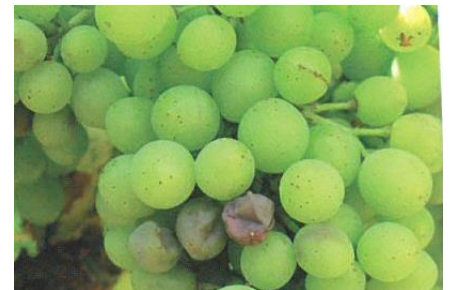


Photo CA13

Mesures prophylactiques

Les mesures prophylactiques désignent l'ensemble des moyens mis en œuvre dans le but de prévenir l'apparition, la propagation ou l'aggravation de la maladie.

Pour limiter le risque de contaminations mildiou :

- Limiter les flaques par l'enherbement.
- Supprimer les organes verts à proximité du sol (épamprage précoce et destruction des plantules).
- Gérer au mieux la vigueur par notamment le choix du porte-greffe, le raisonnement de la fertilisation et des irrigations.
- Les mesures limitants les entassements de la végétation (ébourgeonnage, palissage, effeuillage...) réduisent la durée d'humectation des grappes et favorisent la pénétration des spécialités commerciales au cœur de la souche.

Territoires Sud Drôme/Enclave des Papes

Analyse du risque

Les faibles pluies localisées des 14 et 16 juillet ont pu provoquer des contaminations secondaires (repiquages) dont les symptômes seraient visibles à partir du 24 juillet.

Les valeurs de l'EPI (Etat Potentiel d'Infection) du modèle potentiel système sont en baisse de 3 à 4 points par rapport à la semaine dernière, en hausse de 0.5 point après les pluies.

Observations

Stabilisation de la maladie sur feuilles. Faible progression sur grappes.

Estimation du risque : attention aux rosées et orages. Risque très fort sur feuilles en cas de pluie ou de forte rosée, en baisse sur grappes à l'approche de la véraison.

Territoire Côtes du Rhône/Vallée du Rhône

Analyse du risque

Les pluies localisées des 14 et 16 juillet ont pu provoquer localement de nouvelles contaminations ainsi que des repiquages dont les symptômes seraient visibles à partir du 24 juillet.

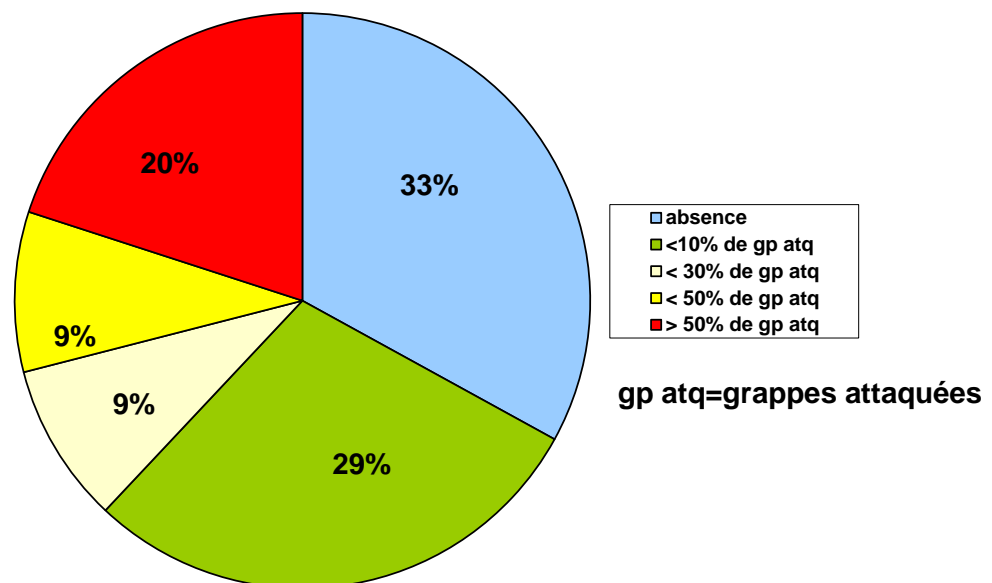
Les valeurs de l'EPI (Etat Potentiel d'Infection) du modèle potentiel système sont en baisse de 3 à 6 points par rapport à la semaine dernière, stable ou en hausse de 1 point après les pluies.

Observations

Légère progression de la maladie sur feuilles dans les secteurs à l'abri du vent. Petite progression de la maladie sur grappes.

Sur 45 parcelles observées du 11 au 17 juillet, toutes les parcelles présentent des symptômes sur feuilles, 30 parcelles des symptômes sur grappes.

Sur grappes



Estimation du risque : attention aux rosées et orages. Risque très fort sur feuilles en cas de pluie ou de forte rosée, en baisse sur grappes à l'approche de la véraison.

Territoire Sud Luberon/Bouches du Rhône/Ste Victoire.

Analyse du risque

Les pluies localisées du 16 juillet ont pu provoquer très localement de nouvelles contaminations ainsi que des repiquages dont les symptômes seraient visibles à partir du 26 juillet.

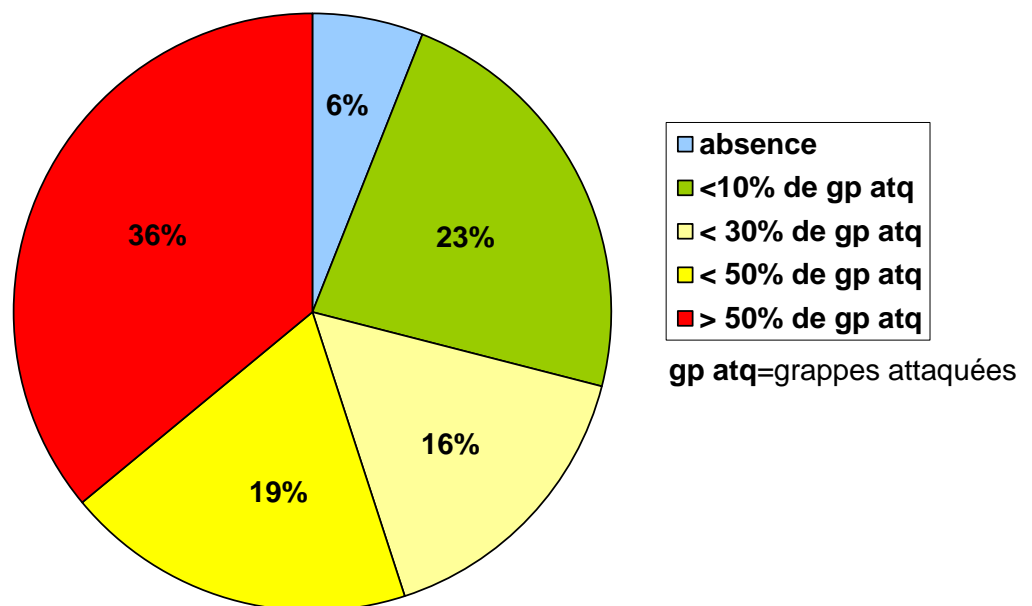
Les valeurs de l'EPI (Etat Potentiel d'Infection) du modèle potentiel système sont en baisse de 4 à 5 points par rapport à la semaine dernière, en hausse de 1 point après les pluies.

Observations

La maladie progresse sur jeunes feuilles suite à des rosées. Faible progression sur grappes.

Sur 32 parcelles observées du 11 au 17 juillet, toutes les parcelles présentent des symptômes sur feuilles, 30 parcelles des symptômes sur grappes.

Sur grappes



Estimation du risque : attention aux rosées et orages. Risque très fort sur feuilles en cas de pluie ou de forte rosée, en baisse sur grappes à l'approche de la véraison.

Territoire Provence

Analyse du risque

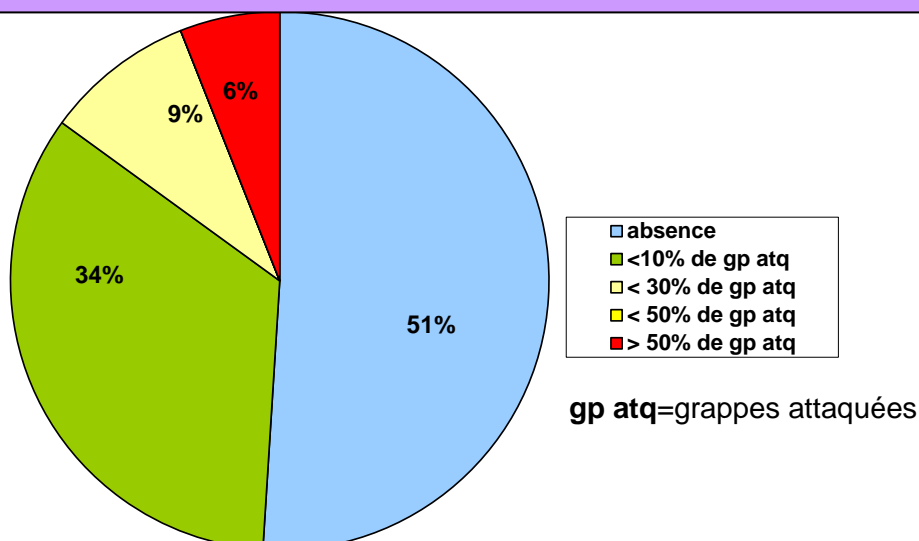
Les pluies du 16 juillet ont été favorables à de nouvelles contaminations et à des repiquages dont les symptômes seraient visibles à partir du 26 juillet. Les valeurs de l'EPI (Etat Potentiel d'Infection) du modèle potentiel système sont en baisse de 3 à 5 points par rapport à la semaine dernière, stable ou en hausse de 1 point après les pluies.

Observations

Stabilisation de la maladie sur grappes. Progression sur feuilles dans les parcelles humides.

Sur 35 parcelles observées du 11 au 17 juillet, toutes les parcelles présentent des symptômes sur feuilles, 17 parcelles des symptômes sur grappes.

Sur grappes



Estimation du risque : attention aux rosées et orages. Risque très fort sur feuilles en cas de pluie ou de forte rosée, en baisse sur grappes à l'approche de la véraison.

Black Rot :

Éléments de biologie (Cf bulletin n°4)

Black rot sur feuille



(photo CA26)



Black-rot sur grappes



Analyse du risque

Les conditions climatiques de la semaine ont pu ponctuellement être favorables à de nouvelles contaminations.

Observations

Pas d'évolution.

Sur 94 parcelles observées du 11 au 17 juillet, aucune parcelle ne présente des symptômes.

Estimation du risque : moyen sur les rares parcelles avec symptômes et sur les parcelles historiquement sensibles en cas de pluie, faible à nul dans les autres cas. La sensibilité des baies est maximale jusqu'à la fermeture puis diminue jusqu'au stade début véraison.

Oïdium

Éléments de biologie (Cf bulletin n°4)

oïdium sur grappes

Photos CA83

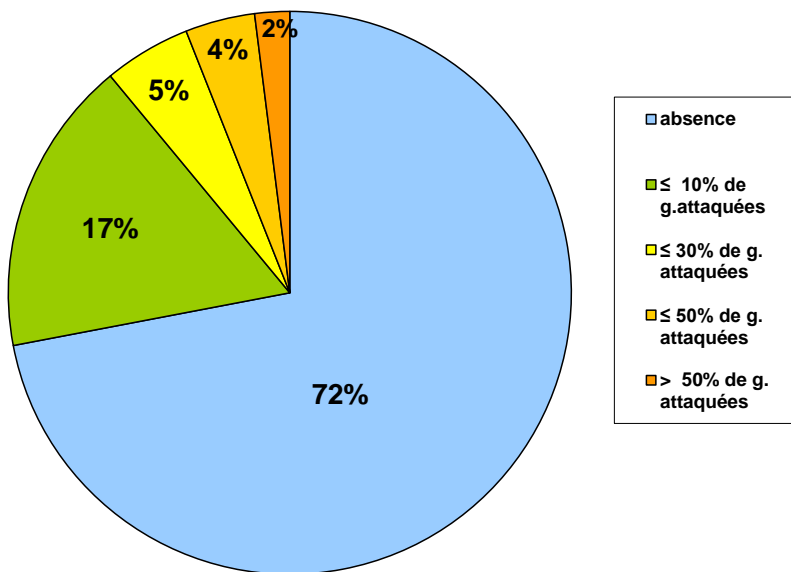


Observations

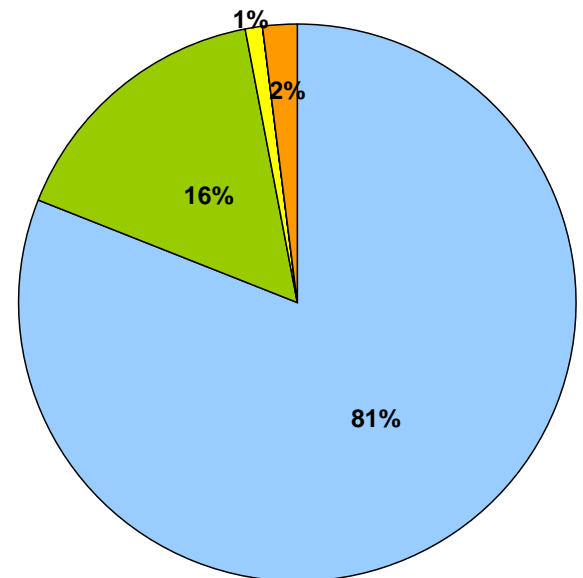
Bilans au stade fermeture de la grappe

166 parcelles fixes observées du 26 juin au 17 juillet 2018.

En 2017 :



En 2018 :



g=grappes

Les % dans les graphiques représentent le % de parcelles observées présentant le critère indiqué dans la légende

Seuil de nuisibilité : 10% de grappes oïdiées.

En 2018, 97 % des parcelles observées ne dépassent pas le seuil de nuisibilité, 89 % en 2017.

Estimation du risque : faible à nul sur les parcelles ayant dépassé le stade fermeture et en l'absence de maladie, fort à moyen dans les autres cas.



Faire les bilans sur grappes au stade fermeture de la grappe.

Vers de la grappe : bilans 2^{ème} génération et début 3^{ème} génération d'eudémis

Éléments de biologie : Cf bulletin n°14.



Eudémis adulte



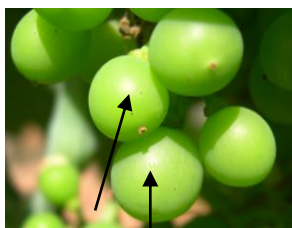
Cochylis adulte



larve d'eudémis



larve de cochylis



Pontes



perforation

Observations :

Les vols de la troisième génération de l'eudémis ont débuté en secteur très précoce. Les tous premiers papillons sont capturés en secteur précoce. La première ponte a été observée en secteur très précoce.

La modélisation ACTIV prévoit :

Secteurs précocité	Début du vol	Premiers œufs	Premières larves
Très précoce		16/07	21/07
Précoce		20/07	26/07
Médian	20/07	25/07	
Tardif	24/07	28/07	

Bilans du nombre de foyers de perforations (2^{ème} génération) :

Seuil de nuisibilité : 10% de foyers.

Secteur II : sur 35 parcelles observées, 91% ne dépassent pas le seuil de nuisibilité.

Secteur III : sur 37 parcelles observées, 95% des parcelles ne dépassent pas le seuil de nuisibilité.

Estimation du risque : faible à nul, très localement fort.

- 🔍 Faire les bilans de fin de 2^{ème} génération (foyers de perforations) la semaine prochaine en secteurs tardifs et très tardifs.

Flavescence dorée : (maladie de quarantaine)

Éléments de biologie : Cf bulletin n°10



Adulte



larves de *Scaphoideus titanus*

Les bulletins réglementaires du SRAL et les cartes correspondantes sont en ligne sur les sites habituels :

<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Flavescence-doree>
<http://www.agrometeo.fr/bsv/FDCommuniqu%C3%A9SRAL10juillet2018.pdf>

Informations

La liste des produits de biocontrôle homologués en viticulture est en ligne sur le site :
http://www.agrometeo.fr/bsv/fichebiocontrolevigne_mai_2018.pdf

Xylella fastidiosa : campagne de prélèvement été 2018

Dans le cadre de l'instruction technique 2017/653 relative à la surveillance de *Xylella fastidiosa*, la DRAAF PACA délègue à la FREDON PACA la surveillance des parcelles agricoles. À cet effet, des prospections et des prélèvements sur végétaux symptomatiques seront réalisés par des inspecteurs dans des parcelles de vignes, oliviers, lavandes, lavandins, romarins, thym, sarriettes, origans, immortelles d'Italie, abricotiers, cerisiers, pêchers, pruniers, agrumes, amandiers à partir de fin juin 2018.

Si vous observez des symptômes de dépérissement inexpliqués et soudains sur vos parcelles, n'hésitez pas à contacter la FREDON PACA afin de faire procéder à des prélèvements pour analyse de laboratoire (seul moyen de confirmer le diagnostic).

Contact FREDON PACA : cuers.fredonpaca@orange.fr, ou au 04-94-35-22-84

Plus d'information sur le site de la DRAAF PACA : <http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Actualites-PACA>".

Les territoires



Les abeilles butinent, protégeons les !
Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :

Chambres d'Agriculture Drôme, Vaucluse, Bouches du Rhône et Var, la SCAN, le Domaine Expérimental La Tapy, Céréalis, la CAPL, Soufflet Vigne, CoopAzur JARDICA, Association des Vignerons de la Ste Victoire, ICV Provence.

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

Bulletin rédigé par Elisabeth Ricaud (CIRAME), en collaboration avec les animateurs territoriaux : Julien Vigne (CA26), Marie-Véronique Blanc, Claire Fersing, (CA84), Julie Mazeau (CA83), Didier Richy, Vanessa Fabreguette (CA13).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.